



ASSEMBLEE COMMUNALE



Procès verbal No. 02/14 du 16 décembre 2014

Conseil Communal

Présents : M. Alexandre Rochat - Syndic
M. Jean-Louis Pittet - Vice-Syndic
Mme Marielle Vorlet – Conseillère communale
M Urs Magne Gassmann – Conseiller communal
M. Bruno Vidal - Conseiller communal

Secrétariat : Mme Laurie Locht - Secrétaire communale

Boursier : M. Daniel Cavin - Boursier communal

Invité : M A. Sciboz - Entreprise RIBI

Citoyens présents : 34 citoyens

Tractanda

1. Lecture du PV du mardi 27 mai 2014

1.1 Approbation du PV du mardi 27 mai 2014

2. Budget 2015

2.1 Budget de fonctionnement 2015

2.2 Budget d'investissement 2015

2.3 Rapport de la commission financière

2.4 Approbation du budget de fonctionnement

2.5 Approbation du budget d'investissement

3. Fusion

4. CSP CSV

5. Eau

6. Divers autres projets en cours

7. Divers

Le Président souhaite la bienvenue à toutes les citoyennes et citoyens présents à cette assemblée.

L'assemblée a été convoquée par le biais de la FAO, du journal info Cheiry et des piliers publics.

Il demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas.

Sont nommés scrutateurs Messieurs Lochet Ludovic et Florimonte Vittorio qui acceptent tous les deux leur mandat.

1. Lecture du PV de la dernière assemblée du 16 décembre 2014. Le PV est approuvé à l'unanimité sans aucune remarque.

2. Budget 2015

2.1 Budget de fonctionnement

2.2 Budget d'investissement

Tel qu'annoncé sur la convocation, les budgets ont été mis en consultation au bureau communal ; ils ne seront donc pas lus en assemblée. M. Jean-Louis Pittet passe lecture du résumé des comptes de fonctionnement et des investissements.

Le Président demande si l'assemblée a des questions concernant les comptes 2013.

M. Serge Thierrin demande pourquoi pour l'abri PC le budget s'élève à CHF 1'500.-. M. Bruno Vidal répond qu'en 2014, il y a eu une grosse consommation d'électricité. Par mesure de compréhension et de sécurité, le cylindre de la porte d'accès a été changé. M. Serge Thierrin demande pourquoi le budget n'a pas été baissé vu que le cylindre a été changé. M. Bruno Vidal répond, nous attendrons le prochain décompte du Groupe E, afin de se prononcer.

M. Girard demande pourquoi CHF 700'00.- pour les travaux ont été remis au budget vu qu'il y a déjà eu des factures payées. Il faudra déduire les factures.

M. Benoît Torche demande pourquoi il y a CHF 30'000.- de prévu pour l'école. Bruno Vidal répond, qu'actuellement, le Conseil étudie un projet d'agrandissement du bâtiment de l'école. Cet agrandissement permettra de reloger l'Administration communale, la création d'une salle supplémentaire, qui pourrait être occupée par une salle de classe. M. Serge Thierrin demande plus de détails. M. Bruno Vidal donne de brèves explications du projet, mais après débats, il est décidé d'enlever les 30'000.-. Le projet sera présenté de nouveau lors de la prochaine assemblée.

2.3 Rapport de la commission financière

Le Président passe la parole à M. Benoît Torche, Président de la commission financière qui fait la lecture du rapport de la commission financière.

En conclusion, Monsieur Benoît Torche propose à l'assemblée et au nom de la commission financière, d'accepter le budget 2015 de fonctionnement tel que présenté. Le budget d'investissement les modifications concernant les CHF 700'000.- des travaux, ainsi que les 30'000.- pour l'école doivent être faites.

2.4 Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissement 2014

Il n'y a plus aucune question. L'assemblée passe au vote sur les comptes. Le budget de fonctionnement est accepté par 29 oui et 5 abstentions.

Le budget d'investissement est approuvé par 33 oui et 1 abstention, en tenant compte que les modifications demandées soient faites.

3. Fusion

Jean-Louis Pittet explique que, suite au vote négatif de l'assemblée du 17 décembre 2013 concernant la part financière que la commune devait supporter dans le cadre de la fusion, Cheiry s'est retiré du groupe de travail. Malgré l'intervention de la préfecture, Villeneuve et Surpierre ont fait savoir à Cheiry que les travaux dans le sens de la fusion ont bien avancé et le fait de réintégrer Cheiry autour de la table de discussions ne ferait que retarder le processus en cours. Alexandre Rochat reprend la parole et explique que Cheiry s'est retirée, car l'assemblée a voté oui à la fusion, mais non à l'investissement. Il va de soi que suite à ces événements paradoxaux, une incompréhension s'est installée tant auprès des citoyens qu'auprès des autres communes. Nicole Torche répond que le conseil n'a jamais dit que, si l'assemblée refusait le financement, la fusion n'aurait pas lieu. M. Alexandre Rochat répond que ce fait a bien été exposé lors de la précédente assemblée. Samuel Girard demande pourquoi le conseil n'a pas demandé une assemblée extraordinaire. M. Alexandre Rochat répond que le temps de réaction était trop court pour convoquer une assemblée extraordinaire. M. François Campos répond que, d'après ses renseignements, Villeneuve et Surpierre disent que c'est Cheiry qui refuse de fusionner. M. Alexandre répond que cela n'est pas vrai. M. Roger Nicolet répond qu'il faut arrêter de toujours remettre en question les décisions du conseil et de l'assemblée, qu'il faut arrêter d'écouter les bruits de couloirs. Il rajoute que si Surpierre et Villeneuve veulent fusionner à deux, alors qu'ils le fassent.

4. CSP CSV

M. Jean-Louis Pittet prend la parole et annonce à l'assemblée qu'il est responsable du dicastère du feu et des pompiers. Il voulait parler du sujet « Frifire », mais n'a pas autant d'informations que ce qu'il aurait voulu avoir. Il précise que les locaux de Cheiry ne sont pas assez sécurisés. Il faudrait créer une caserne, il faudra voir où et combien cela coûte. Il faudra aussi voir si Surpierre et Villeneuve fusionnent. Il y a encore des possibilités à étudier dans ce sens.

5. Eau

M. Pittet passe la parole à M. Sciboz du Bureau Ribli. M. Sciboz explique que la commune a des problèmes en approvisionnement d'eau potable. Des analyses géophysiques ont été faites par un hydrogéologue. Une zone favorable à un forage est celle située sur le terrain de Didier Torche. Ce dernier a accepté qu'un forage soit effectué sur son terrain. Malgré les conditions favorables, ce fut un échec. L'eau est anaérobie (pas d'oxygène), même si la quantité d'eau serait suffisante, cette eau n'est pas potable. Le captage de Granges-Georges sera refait avec les zones de protection définitive et le projet est de se raccorder au réservoir de Surpierre. Il rajoute que dans ce sens, il existe une convention avec Surpierre, mais qui n'a jamais été signée. Il faut par conséquent remettre rapidement l'ancien projet en étude, dans le but de sa réalisation. Serge Thierrin dit qu'il était risqué de forer en aval d'une ancienne décharge. M. Sciboz répond, bien sûr, c'est risqué, mais rassure et affirme que les résultats d'analyse n'ont aucun lien direct avec l'ancienne décharge. M. Girard Léonard demande combien sera le coût de participation pour se connecter au réservoir de Surpierre. Il demande également pourquoi on ne se raccorde pas avec l'AEGE de Granges-Marnand. M. Sciboz répond qu'à l'époque le chiffre était de 200'000.- pour la participation de Cheiry à remettre aux normes le réservoir de Surpierre. Le conseil communal doit encore négocier avec Surpierre. Se raccorder à l'AEGE coûterait beaucoup plus cher. Le réservoir de Surpierre est la meilleure solution actuelle. Il rajoute qu'il ne faut pas oublier que le point le plus haut de chapelle est plus élevé que le point où est implanté actuellement le réservoir de Cheiry et qu'il y a, à présent, des bornes hydrantes à alimenter en pression. La solution actuelle permettrait à la commune de maintenir un prix de l'eau encore abordable. Bien-sûr, d'autres solutions existent, mais il faut savoir que le prix de l'eau au mètre cube risque d'être beaucoup plus cher.

Par ailleurs, la loi oblige de disposer d'une défense incendie. De plus, le réservoir actuel de Cheiry n'est plus aux normes depuis 2005. La commune a l'obligation de fournir de l'eau potable en quantité suffisante et en qualité. De plus, la réglementation concernant l'eau potable est devenue beaucoup plus sévère et c'est pour toutes ces raisons que les services vétérinaires et des denrées alimentaires ne cessent de talonner Cheiry. Mme Fabienne Four demande pourquoi la commune ne cherche pas une autre source. M. Sciboz répond que beaucoup d'autres sources sont privées. Beaucoup d'entre elles n'ont pas assez de débit, mais que, de toute façon, ces sources restent privées.

M. Jean-Louis Pittet précise qu'effectivement depuis 2005, rien n'a été entrepris pour trouver une solution à ce problème d'eau, plus grave encore, aucune analyse de la qualité d'eau n'a été effectuée depuis 2011, puis rajoute, une réunion avec Surpierre et Villeneuve sera programmée courant 2015.

Monsieur le Syndic précise qu'aux divers problèmes en relation avec l'eau, le chimiste cantonal a finalement mis sa menace à exécution en portant plainte contre la commune. L'affaire est actuellement au Ministère Public. La dernière analyse a été effectuée par le Conseil actuel courant mai 2014, fort heureusement avec de bons résultats. Une autre analyse est prévue pour cette fin d'année. Apparemment, notre souhait de parer à ce problème d'eau et notre bonne volonté n'ont pas suffi à dissuader le Service vétérinaire représenté par son chimiste cantonal.

7. Divers

USCV

Alexandre Rochat prend la parole et explique que le conseil a décidé de faire voter l'assemblée concernant la dette de l'USCV. Il rappelle qu'en 1986 déjà, la commune a accepté de prêter sans intérêt CHF 50'000 à l'USCV. Pendant 11 ans l'USCV a remboursé une partie de cette dette, mais que depuis 1997, il ne verse plus rien. Le solde est de 24'700 CHF. Mme Four demande si le conseil a vu l'état des comptes de l'USCV. M. Jean-Louis Pittet lui répond que oui et leur bilan annuel est à 0.-. M. Serge Thierrin qui dit qui ne comprend pas pourquoi la commune souhaite libérer l'USCV de ce solde de dette, demande quand même qui entretient actuellement ces locaux et si ces derniers reviendraient à la commune, si l'USCV devait arrêter ses activités. M. Alexandre Rochat répond que oui, mais précise que c'est l'USCV qui les entretient et à sa charge. M. Alexandre Rochat précise que c'est l'assemblée qui a octroyé ce crédit en 1986 et c'est donc à elle que revient la décision finale de maintenir ce solde de dette ou de l'en libérer. Il propose donc à l'assemblée un vote dans ce sens. Libération de l'USCV de ce solde de dette : résultat 26 oui, 3 non, 5 abstentions. M. Roger Nicolet précise que les anciens conseils étaient au courant de cette dette et que cela fait longtemps que ce point aurait dû être réglé. Il rajoute qu'en supprimant cette dette, ce sont les enfants du village qui en profiteront, car si l'USCV ne peut plus faire face à ses engagements financiers, il ne restera tout simplement plus rien des activités sportives dans le village.

Chauffage de l'ancienne école de Coumin

Alexandre Rochat rappelle que l'ancienne école de Coumin qui a été vendue CHF 320'000.- à M. De la Guimbretière Lionel, a été vendue avec un chauffage défaillant. Il passe la parole à M. Bruno Vidal. Ce dernier précise que l'ancienne école n'a pas de chauffage, et que M. De la Guimbretière n'a actuellement plus de liquidités. Ce Monsieur étant déjà malade, la situation risque d'être très dure avec les températures hivernales. C'est par humanisme que le conseil propose à l'assemblée si elle autorise la Commune à prendre en charge la finance d'un nouveau chauffage. Il va de soi que M. De Lionel la Guimbretière remboursera la commune par la suite. M. Serge Thierrin demande pourquoi la commune n'a pas mis en service un chauffage quand Mme Carole Bauchard y habitait encore. M. Bruno Vidal répond, qu'à l'époque, la Commune avait proposé cette option à Mme Carole Bauchard, mais que cette dernière avait refusé, car son loyer aurait augmenté. Mme Four demande si M. Lionel De la Guimbretière ne pourrait pas demander un prêt auprès de sa banque. M. Bruno Vidal répond que cela prendrait trop de temps. M. Jean-Louis Pittet précise que c'est un conseiller qui a demandé que le chauffage électrique soit enlevé, car apparemment il n'était plus aux normes de sécurité. Il rajoute que la commune participerait financièrement à une partie. M. Serge Thierrin précise que M. De la Guimbretière a acheté cette maison en l'état et que ce dernier était au courant qu'il n'y avait pas de chauffage. Mme Torche Nicole, ainsi que d'autres citoyens, ne comprennent pas ce paradoxe entre les dires de M. Bruno Vidal et M. Jean-Louis Pittet et surtout pourquoi la Commune devait entrer en matière dans une affaire privée. Monsieur Alexandre Rochat rassure tout le monde en précisant, bien-sûr que c'est une affaire

privée, mais c'est uniquement par diligence que nous faisons part de ce cas à l'assemblée qui tranchera par un oui ou par un non à cette aide. Il est ajouté que le conseil communal n'a pas le droit d'octroyer un quelconque prêt à des tiers. Monsieur Alexandre Rochat propose de passer au vote concernant la finance de ce chauffage. Le résultat est sans appel. 0 oui, 25 non et 9 abstentions. Par ce vote, cette affaire en question est réglée et classée.

M. Florimonte demande qui va reprendre le restaurant. M. Alexandre Rochat lui répond que ce sera les frères Boufassa qui ont misé sur une pizzeria. Ils sont apparemment très motivés. Le restaurant ouvrira le 16 janvier 2015. Avec les remerciements de l'assemblée, il remercie également M. Urs Magne Gassmann pour son travail durant un peu plus de cinq années.

Mme Four demande si, suite à l'accident de Coumin, la Commune pense à faire limiter la vitesse à cet endroit. M. Alexandre Rochat répond que le conseil souhaiterait limiter la vitesse sur ce tronçon à 70 km/h au lieu des 80 km/h. Il rajoute qu'une demande sera faite dans ce sens aux autorités cantonale.

Nicole Torche explique qu'il y a quelques semaines, elle a reçu une facture chez elle concernant la taxe des chiens. Vu qu'elle n'a plus de chien depuis longtemps, elle a donc remis la facture dans la boîte à lettre de la commune avec un petit mot et fait part au conseil de son constat. M. Alexandre Rochat la remercie pour son constat et verra tout cela avec le boursier communal.

M. Jean-Louis Pittet annonce qu'il a été nommé au comité directeur de l'AEGE (association pour l'Épuration de Granges et Environs)

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée, la remercie de sa participation et l'invite pour le verre de l'amitié.

Le Syndic

La Secrétaire